

DECISION DU PRESIDENT

PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE ' POÈMES DU SILENCE ' À LA MÉDIATHÈQUE DU PÔLE CULTUREL À ALFORTVILLE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment l'article 59 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre du printemps des poètes, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite organiser un spectacle autour de la poésie aux usagers des médiathèques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de cette manifestation ;

CONSIDERANT qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation de 6 services est créée dans le cadre de l'organisation d'un spectacle en Langue des Signes Françaises « poèmes du silence » à la Médiathèque du Pôle Culturel à Alfortville le samedi 9 mars 2019.

ARTICLE 2 : La rémunération de cette vacation s'élève à 420 € nets (quatre cent vingt euros).

ARTICLE 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne ;
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/03/19
Accusé réception le	07/03/19
Numéro de l'acte	DC2019/144
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190205-lmc18588-AU-1-1

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 5 mars 2019.

Pour le Président empêché,
Le Vice-Président



Signé
Jean-François DUFEU

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	07/03/19
Accusé réception le	07/03/19
Numéro de l'acte	DC2019/144
Identifiant téléttransmission	094-200058006-20190205-lmc18588-AU-1-1